

## Politique fiscale internationale — Document de consultation d'avril 2008

Le 25 avril 2008, le Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale (le Groupe consultatif) a rendu public un document de consultation, intitulé *Promouvoir l'avantage fiscal international du Canada*, où il pose d'importantes questions sur le régime fiscal canadien et énonce quelques-uns de ses points de vue initiaux sur un cadre en vue d'améliorer le régime. Le présent *Bulletin fiscal* souligne les principaux points.

Le Groupe consultatif a été créé en réponse à une proposition contenue dans le budget fédéral de 2007. Il est chargé de formuler des recommandations pour aider le gouvernement à établir un cadre stratégique pour sa politique sur la fiscalité internationale en ce qui concerne les investissements faits :

- à l'étranger par les entreprises canadiennes;
- au Canada par les entreprises étrangères.

Les recommandations du Groupe consultatif viseront à rendre le régime canadien de fiscalité internationale plus concurrentiel, plus efficient et plus équitable, à minimiser le coût de son observation pour les entreprises et à faciliter sa gestion et son application par l'Agence du revenu du Canada.

Le public est invité à faire parvenir ses commentaires sur le document de consultation d'ici le 15 juillet 2008. Le Groupe consultatif remettra ses recommandations d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### Contexte fiscal actuel

En évaluant le contexte fiscal actuel du Canada, le Groupe consultatif fait remarquer que la réduction par le Canada du taux d'imposition du revenu des sociétés ainsi que son objectif d'offrir aux nouveaux investissements des entreprises le taux d'imposition effectif le plus faible parmi les pays du G-7 (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie et Canada) témoignent d'une politique concurrentielle en matière de fiscalité internationale. Le Groupe consultatif a également indiqué que la politique fiscale canadienne doit prévoir les changements continus qui surviennent dans l'environnement fiscal mondial et posséder la souplesse requise pour s'y adapter.

### Cadre stratégique fiscal

Le Groupe consultatif a présenté six points de vue initiaux relatifs à un cadre stratégique qui servirait à élaborer une politique sur la fiscalité internationale au Canada :

- **Secteurs à améliorer** – Dans l'ensemble, le régime fiscal canadien a bien servi les intérêts du pays. Les modifications à y apporter ne devraient toucher que les secteurs où une amélioration notable peut être apportée.
- **Investissement étranger** – Le régime fiscal devrait attirer l'investissement étranger. Pour ce faire, il devrait assurer un traitement fiscal équitable aux activités commerciales menées au Canada par des entreprises étrangères et canadiennes.
- **Règles fiscales sur l'investissement à l'étranger** – Ces règles devraient viser à maintenir et promouvoir la compétitivité des entreprises canadiennes œuvrant à l'étranger.
- **Certitude et simplicité** – Il faut maintenir la simplicité et la certitude au niveau de l'administration et de l'application des lois fiscales. Il faut éviter la complexité sauf, par exemple, si elle est nécessaire pour protéger les recettes fiscales.
- **Régimes internationaux d'imposition des sociétés et de retenue d'impôt du Canada** – Ces régimes devraient être comparés régulièrement aux normes internationales. Il faudrait prévoir les tendances et les changements à l'échelle mondiale.
- **Équité** – Il faut clarifier la notion d'équité en matière de fiscalité internationale. Le Groupe consultatif suggère comme principe directeur que des contribuables se retrouvant dans des situations similaires sont traités de façon similaire (« équité horizontale »).

## Domaines particuliers étudiés

Le Groupe consultatif a identifié des domaines particuliers qui doivent être étudiés. Ses commentaires sont résumés ci-après.

### Investissements canadiens à l'étranger

Le régime actuel de fiscalité internationale du Canada régissant les investissements à l'étranger devrait demeurer comme fondement à l'égard de ces investissements. Le Groupe consultatif mettra l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, la simplicité et la compétitivité du régime actuel. En particulier, il examinera :

- le régime d'imposition des dividendes reçus de sociétés étrangères (incluant la portée de l'exemption);
- le traitement des gains en capital résultant de la disposition d'actions de sociétés étrangères affiliées;
- l'attribution des coûts aux revenus de source étrangère.

### Investissements étrangers au Canada

Les règles fiscales canadiennes devraient viser un équilibre entre la volonté des entreprises canadiennes et étrangères d'obtenir un traitement semblable et veiller à ce que le revenu de source canadienne soit défini et imposé convenablement. Le Groupe consultatif examinera :

- l'imposition des frais d'intérêt engagés par les sociétés canadiennes détenues à l'étranger;
- l'investissement direct étranger au Canada et le chalandage fiscal.

### Retenues d'impôt

Le Groupe consultatif examinera la question de la réduction ou de l'abolition de la retenue d'impôt sur les paiements d'intérêts, de dividendes et de redevances sans lien de dépendance à des résidents d'autres pays :

- bilatéralement, par son réseau de conventions fiscales;
- unilatéralement, en modifiant ses lois fiscales.

## Organismes exonérés d'impôt

Le Groupe consultatif aimerait savoir si l'augmentation des investissements canadiens et étrangers par des organismes exonérés d'impôt soulève des questions qui doivent être traitées durant l'évaluation du régime canadien de fiscalité internationale.

### Questions administratives

Le Groupe consultatif examinera les aspects suivants du régime de fiscalité internationale du Canada pour améliorer le processus, l'administration et/ou la conformité :

- les règles canadiennes sur les prix de transfert;
- les exigences touchant les retenues d'impôt qui s'appliquent aux fournisseurs de services étrangers;
- la cueillette de renseignements par l'Agence du revenu du Canada.

### Autres enjeux

Le Groupe consultatif reconnaît que certains enjeux et questions d'intérêt n'ont pas été mentionnés dans le document de consultation et il invite les parties intéressées à les soulever dans un mémoire ou dans le cadre de tables rondes.

### À venir

Les mémoires sur le document de consultation présentés par écrit seront acceptés jusqu'au 15 juillet 2008 et seront affichés sur le site Web du Groupe consultatif ([www.apcsit-gcrfi.ca](http://www.apcsit-gcrfi.ca)). Le Groupe consultatif présentera ses recommandations au ministre des Finances d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

## Besoin d'aide?

Pour discuter des enjeux soulevés par le Groupe consultatif et de leur incidence sur votre situation particulière ou d'autres questions de fiscalité internationale, n'hésitez pas à contacter votre conseiller de PricewaterhouseCoopers ou toute autre personne dont le nom apparaît sur la liste ci-dessous.

<b>Québec</b>			
Montréal	Pierre Bourgeois	514 205-5139	<i>pierre.bourgeois@ca.pwc.com</i>
<b>Alberta</b>			
Calgary	Dale Meister	403 509-7584	<i>dale.s.meister@ca.pwc.com</i>
<b>Colombie-Britannique</b>			
Vancouver	Michael Balaski	604 806-7073	<i>michael.e.balaski@ca.pwc.com</i>
	Bettina Charpentier	604 806-7026	<i>bettina.charpentier@ca.pwc.com</i>
	William Holms	604 806-7052	<i>william.holms@ca.pwc.com</i>
	Lincoln Schreiner	604 806-7713	<i>lincoln.schreiner@ca.pwc.com</i>
	Michael Shields	604 806-7802	<i>michael.shields@ca.pwc.com</i>
<b>Ontario</b>			
Toronto	Paul Barnicke	416 869-2369	<i>paul.l.barnicke@ca.pwc.com</i>
	Ken Buttenham	416 869-2600	<i>ken.butttenham@ca.pwc.com</i>
	Wallace Conway*	416 365-2710	<i>wallace.g.conway@ca.pwc.com</i>
	Stephen Dunk	416 365-8239	<i>steve.dunk@ca.pwc.com</i>
	Mike Maikawa	416 365-2719	<i>mike.maikawa@ca.pwc.com</i>

\* Membre du Groupe national des services techniques (GNST) de PricewaterhouseCoopers.

## Personnes-ressources de PricewaterhouseCoopers au Canada

<b>Alberta</b>			
Calgary	Dale Meister	403 509-7584	<i>dale.s.meister@ca.pwc.com</i>
Edmonton	Dan Woodruff	780 441-6810	<i>daniel.a.woodruff@ca.pwc.com</i>
<b>Colombie-Britannique</b>			
Vancouver	Brad Sakich	604 806-7730	<i>brad.a.sakich@ca.pwc.com</i>
<b>Manitoba</b>			
Winnipeg	David Loewen	204 926-2428	<i>dave.loewen@ca.pwc.com</i>
<b>Maritimes</b>			
Saint John/Halifax	Dean Landry	506 653-9427	<i>dean.landry@ca.pwc.com</i>
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>			
St. John's	Allison Saunders	709 722-3883	<i>allison.j.saunders@ca.pwc.com</i>
<b>Québec</b>			
Montréal	Pierre Lessard	514 205-5034	<i>pierre.lessard@ca.pwc.com</i>
Québec	Claude Laforce	418 691-2439	<i>claudel.force@ca.pwc.com</i>
<b>Ontario</b>			
Hamilton	Jason Safar	905 972-4118	<i>jason.safar@ca.pwc.com</i>
Kitchener/Waterloo	Mark Walters	519 570-5755	<i>mark.g.walters@ca.pwc.com</i>
London	Tom Mitchell	519 640-7916	<i>tom.r.mitchell@ca.pwc.com</i>
Mississauga	Betty Ann Jarrett	905 949-7314	<i>betty.ann.jarrett@ca.pwc.com</i>
Ottawa	Kent Davison	613 755-4346	<i>kent.davison@ca.pwc.com</i>
Toronto	Brenda Humphreys	416 814-5765	<i>brenda.j.humphreys@ca.pwc.com</i>
Toronto North	Louis Provenzano	416 218-1563	<i>louis.j.provenzano@ca.pwc.com</i>
Windsor	Debbie Meloche	519 985-8910	<i>debbie.d.meloche@ca.pwc.com</i>
<b>Saskatchewan</b>			
Saskatoon	Frank Baldry	306 668-5910	<i>frank.m.baldry@ca.pwc.com</i>

**Tax News Network (TNN)** est une communauté fiscale virtuelle qui permet à ses membres d'avoir accès à de l'information canadienne et internationale, à des analyses et à des renseignements inédits pour les aider à prendre des décisions fiscales et commerciales éclairées.

À vous de l'essayer! [www.ca.taxnews.com](http://www.ca.taxnews.com)

© PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., 2008. Tous droits réservés. « PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario, ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres cabinets membres du réseau, chacun étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. a préparé la présente publication pour informer les lecteurs des derniers développements à la date de publication. Le texte ne constitue pas une analyse définitive de la loi et ne saurait remplacer non plus les conseils professionnels. Les lecteurs devraient faire appel à leurs conseillers professionnels pour déterminer comment l'information peut s'appliquer à leur situation.

La présente publication ne peut être affichée ou imprimée que si elle est destinée à un usage personnel et non commercial et reprise intégralement (incluant tout avis de droit d'auteur et autre droit de propriété). Toute reproduction non autorisée est strictement interdite.